

Image not found or type unknown



Suppression des congés payés en cas d'intempéries

Par **galinetestval**, le **21/11/2008** à **15:07**

Bonjour, mon fils qui est chauffeur routier dans une petite entreprise de terrassement se voit décompter ses jours de congés payés à chaque fois que son employeur lui dit de ne pas venir travailler pour raison de pluie. Cette entreprise ne cotise pas pour les intempéries pour raison financière. Est normal ? Pouvez vous me dire si mon fils a des droits et à qui peut il s'adresser. Il a déjà été à l'inspection du travail qui lui a dit que son patron n'avait pas le droit de procéder ainsi et qu'ils enverraient quelqu'un mais depuis personne n'est passé.... Merci si quelqu'un peut me renseigner. GALINETTESTVAL